



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 7 mai 2018 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents messieurs les conseillers Gaétan Boulerice, Alain Dumouchel, Marc Gaudreau, Daniel Racette et Alain Poissant. Était absente madame la conseillère Annie Lussier.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Carl Simard était présent. Monsieur Félix Champagne-Picotte était aussi présent. La séance débute à 20 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public
6. Dépôt de la correspondance du mois
7. Dépôt des états financiers 2017
8. Présentation du règlement n° 2018-290 intitulé « Régie interne du conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard
9. **LÉGISLATION**
 - 9.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018
10. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 10.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
 - 10.2 Nomination d'un auditeur externe pour l'exercice financier de 2018
 - 10.3 Modification de la résolution 18-04-050 afin de créer une banque de candidatures spontanées d'adjoint(e) administratif(ve)
 - 10.4 Achat d'un téléphone cellulaire pour le poste de l'inspectrice en aménagement du territoire
 - 10.5 Autorisation à la direction générale d'afficher une offre d'emploi pour le poste étudiant pour la saison estivale 2018
 - 10.6 Nomination d'un consultant en gestion du personnel et relations de travail
 - 10.7 Nomination d'un comité des ressources humaines et affaires juridiques
 - 10.8 Embauche d'un directeur général
 - 10.9 Avis de motion du règlement n° 2018-290 intitulé « Régie interne du conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard
11. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
 - 11.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller Daniel Racette
 - 11.2 Précisions en lien avec la résolution n° 15-09-152 pour l'octroi du mandat pour l'entretien des locaux municipaux
12. **GESTION DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 12.1 Comité de la gestion du service de la sécurité publique – Le conseiller Gaétan Boulerice
 - 12.2 Autorisation à la direction générale d'afficher une offre d'emploi pour le poste de chef aux opérations
13. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
 - 13.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le conseiller Alain Dumouchel
 - 13.2 Demande d'autorisation pour octroyer un mandat à la firme *Contactcité* pour l'offre d'accompagnement dans le cadre du programme PIQM-MADA pour le projet « Corridor actif »
 - 13.3 Demande d'autorisation pour octroyer un mandat à la firme *Tetra Tech* pour réaliser l'étude de caractérisation environnementale de type Phase 1
 - 13.4 Demande à Hydro-Québec pour le branchement de luminaires
 - 13.5 Autorisation à la direction générale pour aller en appel d'offres sur le site du SÉAO pour des travaux de pavage
 - 13.6 Autorisation à la direction générale pour aller en appel d'offres sur le site du SÉAO pour des travaux de réfection de trottoirs
14. **GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS**
 - 14.1 Comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère Annie Lussier
15. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 15.1 Responsable de la gestion de l'aménagement du territoire – Le conseiller Marc Gaudreau



No de résolution
ou annotation

- 15.2 Demande d'autorisation relative aux usages conditionnels pour effectuer du remblai sur le lot 3 992 782 de monsieur René Sédillot pour une mise en valeur de cette terre agricole
- 15.3 Recommandation à la CPTAQ – Demande d'autorisation d'aliénation du lot 3 992 709 du cadastre du Québec
- 15.4 Demande d'autorisation d'une demande de dérogation mineure déposée par monsieur Éric Girard pour l'emplacement du 92, rue de la Rivière afin de déroger à la hauteur maximale d'un garage détaché
- 16. GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**
 - 16.1 Comité de la gestion de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information – La conseillère Annie Lussier
- 17. GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD**
 - 17.1 Comité de la gestion du comité de l'école de Saint-Édouard – Le conseiller Gaétan Boulerice
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. VARIA**
- 20. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

18-05-061 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mai 2018.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Initials	#	Initials	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

Trois (3) personnes présentes dans la salle

Période de questions/commentaires du public :

- **Monsieur Michel Leclair – 620A, rang des Sloan** : Pourquoi les permis sont si coûteux et pourquoi les avis publics coûtent si cher dans le cas des demandes de permis de remblai ? Pourquoi les autres Municipalités aux alentours ont des tarifs plus bas ?

Le Maire invite Directeur général par intérim à répondre :

- Les avis publics paraissent dans les journaux locaux par soucis de transparence et bien sûr il y a un coût à ceci; Actuellement, le Conseil est en questionnement sur cette mesure.
- Le coût d'un permis est le reflet du travail et du processus qu'implique son analyse. Traiter ce genre de demande via les budgets de fonctionnement serait inéquitable pour la majorité qui ne formule pas de demandes en ce sens.
- Les politiques des Municipalités sont déterminées par le Conseil en considérant les informations qui lui parvient. Chaque municipalité décide de ses politiques et de ses tarifs, tel qu'il est prévu à travers la Loi.

- **Christian Lécuyer – 406, montée Lussier** : Pourquoi les demandes de permis de remblai sont plus faciles à analyser et à octroyer dans les Municipalités avoisinantes ?

Le Maire invite Directeur général par intérim à répondre :

- Chaque territoire est différent et chaque Conseil établit ses priorités.
- Cette décision est justement la conséquence d'anciens permis octroyés de manière plus facile si on peut s'exprimer ainsi ; Ces derniers ont eu un impact sur la collectivité dans le sens où il y a eu des dommages à la voie publiques et que ceux-ci ont dû être payés par l'ensemble de la population pour le bénéfice d'un petit groupe d'individus.

Monsieur le Conseiller Gaudreau ajouta :

- La limite entre la liberté individuelle des uns et la liberté des autres est bien mince. Il faut considérer le bénéfice et les coûts pour l'ensemble dans ces dossiers.

- **Monsieur Michel Leclair – 620A rang des Sloan** : Pourquoi la Municipalité demande des permis pour tout ? Pourquoi demande-t-on des permis de feu en hiver ?

Le Maire invite Directeur général par intérim à répondre :

- Les permis délivrés sont motivés par le souci de contrôler les activités sur le territoire.



No de résolution
ou annotation

Monsieur le Conseiller Boulерice ajouta :

- o Les permis de feu émis en plein hiver ont différents buts. Par exemple, si un permis de feu n'est pas octroyé et qu'il y a un signallement citoyen, cela pourrait avoir pour conséquence de mobiliser une équipe entière de pompiers.

Correspondance : Le Directeur général par intérim dépose la correspondance du mois.

LÉGISLATION

18-05-062 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) ABSENT (A)	VOTE POUR (O) VOTE CONTRE (N)	
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O			
# 2 – Gaétan Boulерice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE		√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE		

FINANCES ET ADMINISTRATION

18-05-063 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **82 269,10 \$**; **ET QUE** ce rapport soit classé sous le numéro **2018-05** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) ABSENT (A)	VOTE POUR (O) VOTE CONTRE (N)	
# 1 - Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	P			
# 2 - Gaétan Boulерice	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE		√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE		

18-05-064 Nomination d'un auditeur externe pour l'exercice financier de 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard doit mandater une firme d'auditeurs externes pour la vérification de ses états financiers et la préparation du rapport financier pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général par intérim recommande l'embauche de la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*, car il considère que les services offerts par cette firme rencontrent les besoins particuliers de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède déjà un historique de prestation de services avec la firme et que les notions de flexibilité, d'approche-client, de disponibilité et de rapport qualité prix sont des critères essentiels à considérer ;

II EST PROPOSÉ DE MANDATER la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* à titre d'auditeurs externes de la Municipalité pour les états financiers de 2018 au montant de 9 500 \$ plus taxes **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) ABSENT (A)	VOTE POUR (O) VOTE CONTRE (N)	
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	O			
# 2 – Gaétan Boulерice	O	# 6 - Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE		√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE		

18-05-065 Modification de la résolution 18-04-050 afin de créer une banque de candidatures spontanées d'adjoint(e) administratif(ve)

CONSIDÉRANT QUE la résolution 18-04-050 fut adoptée avec objectifs de pallier des besoins urgents en cas de situations de forces majeures ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la résolution 18-04-050 ne reflète pas clairement l'intention souhaitée et peut porter à confusion pour son application ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite concevoir une banque de candidatures spontanées dans l'éventualité où il y aurait un besoin ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau poste sera nommé « Adjoint(e) administratif(ve) – sur appel » ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions et le traitement pour ce poste seront établis par l'intermédiaire de l'outil habituel qui établit le traitement pour tous les postes et tous les employés ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER la création du nouveau poste sur appel **ET QUE** soit autorisé le Directeur général par intérim à mener toutes les actions requises menant à la création d'une banque de candidatures spontanées.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

18-05-066 Achat d'un téléphone cellulaire pour le poste de l'inspectrice en aménagement du territoire

CONSIDÉRANT QUE cet appareil est essentiel dans cette fonction pour des fins de sécurité, d'efficacité et de disponibilité dans ses tâches ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'avait pas été prévue lors de l'adoption du budget de l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a discuté de la situation lors d'une session de travail le 5 mars dernier ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'utilisation du cellulaire seront d'environ 45 \$ par mois ;

IL EST PROPOSÉ D'ACHETER un téléphone cellulaire pour combler les besoins du poste d'inspectrice en aménagement du territoire **ET QUE** les dépenses déjà engagées et à venir en lien avec l'appareil et son utilisation soient **PAYÉES** via le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

18-05-067 Autorisation à la Direction générale d'afficher une offre d'emploi pour les postes étudiant pour la saison estivale 2018

CONSIDÉRANT que la demande a été faite auprès d'emplois été Canada pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT que la demande a été acceptée et accorde un nombre d'heures précis pour trois (3) étudiants pour la période estivale ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Direction générale d'afficher une offre d'emploi pour l'embauche de trois (3) étudiants saisonniers pour la période estivale 2018 ou équivalent heures **ET QUE** soient autorisée la Direction générale à rencontrer les candidats retenus en présélection.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

18-05-068 Nomination d'un consultant en gestion du personnel et relations de travail

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard a reçu une offre de service relative au soutien et à l'expertise nécessaires à une gestion efficace des ressources humaines de monsieur Reynald Mercille le 1^{er} mai 2018 ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'esprit de la Municipalité vise une collaboration à plus long terme sans autre garantie que celle de la satisfaction continue des décideurs en place ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport entre un conseiller juridique ou consultant et un conseil municipal sur les questions liées aux ressources humaines doit d'abord reposer sur la confiance mutuelle et les règles du « fairplay » ;

CONSIDÉRANT QU'une collaboration à long terme entre un consultant ou un conseiller juridique et un conseil ne se prête pas à des engagements contractuels rigides ;

II EST PROPOSÉ DE MANDATER Me Reynald Mercille, un consultant en gestion du personnel et relations de travail, pour un montant annuel d'honoraires de douze mille dollars (12 000 \$) étalé sur six (6) paiements de deux mille dollars (2 000 \$), taxes et dépenses en sus, tel que décrit dans son offre de service du 1^{er} mai à compter du 1^{er} avril 2018, pour une période indéterminée ; **QUE** le conseil municipal puisse mettre fin à l'entente en fournissant un préavis de trois (3) mois **ET QUE** cette dépense soit payée à même le surplus non-affecté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
	A		O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

18-05-069 Nomination d'un comité des ressources humaines et affaires juridiques

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard considère l'importance d'assurer un mécanisme décisionnel efficace pour toutes les questions liées aux ressources humaines, à l'éthique et à la déontologie et aux affaires juridiques ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard considère l'importance d'avoir des réunions régulières et fréquentes du Comité des ressources humaines et affaires juridiques ;

CONSIDÉRANT QUE les décisions du conseil municipal de Saint-Édouard relatives aux ressources humaines et aux mandats des firmes d'avocats devraient s'appuyer sur des analyses sérieuses faites par un Comité des ressources humaines et affaires juridiques ;

II EST PROPOSÉ DE CRÉER un Comité des ressources humaines et affaires juridiques composé du maire et de deux conseillers municipaux ; **QUE** la direction générale et le consultant en ressources humaines, monsieur Reynald Mercille, fassent partie du comité pour fournir aux membres politiques du comité le soutien nécessaire pour faire les recommandations au conseil municipal ; **QUE** le maire organise la tenue d'une réunion du Comité des ressources humaines et affaires juridiques de façon ponctuelle, au besoin, autant que nécessaire, mais au moins quatre fois par année ; **QUE** le maire agisse comme président du Comité des ressources humaines et affaires juridiques **ET QUE** le président veille au bon déroulement des travaux du Comité des ressources humaines et affaires juridiques et qu'il assure au début de chaque réunion du suivi qui a été fait en relation avec les sujets qui étaient à l'ordre du jour de la réunion précédente.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
	A		P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	P		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

18-05-070 Embauche du nouveau Directeur général

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à l'affichage du poste de directeur(trice) général(e) ;

CONSIDÉRANT QUE le Maire a fait l'analyse de tous les curriculum vitae reçus ;

CONSIDÉRANT QUE le Maire a formé un comité de sélection d'embauche pour les entrevues qui se sont déroulées à l'aide d'un questionnaire et d'un formulaire d'évaluation ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des entrevues ainsi que les recommandations du comité d'embauche ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER au poste de Directeur général monsieur Félix Champagne-Picotte **QUE** la date d'entrée en fonction soit le 7 mai 2018 **QU'UNE** période probatoire de douze (12) mois, suivant l'embauche s'applique **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, elle peut être mis fin au lien d'emploi par le Conseil municipal **QU'UNE** évaluation soit réalisée par le conseil municipal afin de déterminer s'il y aura



No de résolution
ou annotation

recommandation d'une embauche permanente **QUE** le conseil municipal autorise le maire à confirmer l'emploi à monsieur Félix Champagne-Picotte, à lui remettre le règlement du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux **ET QUE** soit signée l'assermentation de la lecture de celui-ci et lui remettre le manuel de l'employé mentionnant les conditions de travail.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Initials	#	Initials	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

18-05-071 Avis de motion en vue d'adopter le règlement n° 2018-290 intitulé « Régie interne du conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard », abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2017-287

Suite à la présentation du projet de règlement n° 2018-290 qui a pour objet l'ajout d'un comité des ressources humaines et affaires juridiques.

La régie interne du conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard a pour objectif de mettre à exécution des règles et règlements pour sa régie interne, de régler la conduite des débats du Conseil et le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances ordinaires et extraordinaires du Conseil et des comités ; d'établir des règles de conduite qui s'imposent dans l'exécution de leurs fonctions d'élus municipaux permettant le maintien du décorum et la bienséance durant les séances.

AVIS DE MOTION est donné par Gaétan Boulerice qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 2018-290 adoptant le règlement de régie interne du conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard.

GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller Daniel Racette

- Lors de l'évènement de vendredi dernier, les toilettes ont encore bloqué. Nous prendrons les mesures appropriées pour y remédier.

18-05-072 Précisions en lien avec la résolution n° 15-09-152 pour l'octroi du mandat pour l'entretien des locaux municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède déjà un contrat d'entretien ménager avec *Les entreprises L.B. Enr.*, ratifié le 14 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien actuel ne prend pas en compte les nouveaux besoins d'entretien liés à la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT QUE l'évolution de l'affluence à la bibliothèque occasionne de nouveaux besoins d'entretien et que ces besoins ont été soumis et acceptés par *Les entreprises L.B. Enr.* ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente d'entretien de la bibliothèque est entrée en vigueur en janvier 2018 puisque cette dépense est prévue dans le budget de fonctionnement 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout du local de la bibliothèque au contrat ajoute une dépense hebdomadaire de 75 \$ plus taxes et se traduit de la manière suivante lorsque considéré avec l'entente initiale :

Entreprise	Fréquence	Coûts du service
Les Entreprises L.B. Enr. (Louise Bétournay)	2 fois/semaine l'été 3 fois/semaine l'hiver	240.00\$ par semaine (plus taxes) – bureau 75.00 \$ par semaine (plus taxes) - bibliothèque Durée 01-11-2017 au 31-10-2018
		245.00\$ par semaine (plus taxes) – bureau 75.00 \$ par semaine (plus taxes) - bibliothèque Durée 01-11-2018 au 31-10-2019

IL EST PROPOSÉ D'AJOUTER le local de bibliothèque au contrat initial pour l'entretien des locaux municipaux à la firme *Les Entreprises L.B. Enr.* jusqu'à l'échéance dudit contrat, soit le 31 octobre 2019, **QU'**une réévaluation du service se fasse annuellement à l'occasion de l'échéance de la période; **QUE** le Conseil autorise la Direction générale à signer l'ajout au contrat; **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.



No de résolution
ou annotation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	A	# 5 Daniel Racette	O				
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
# 3 Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE			

GESTION DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du responsable du comité de la gestion de la sécurité publique – Le conseiller Gaétan Boulerice

- Nous avons reçu une invitation pour se rendre à la MRC pour établir un plan pour le schéma de couverture de risques.

18-05-073 Autorisation au Directeur du service sécurité incendie d'afficher une offre d'emploi pour l'embauche d'un de chef aux opérations

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service sécurité incendie a besoin d'une aide ponctuelle pour assurer le suivi des travaux en cours ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER le Directeur du service sécurité incendie d'afficher une offre d'emploi pour l'embauche d'un chef aux opérations ; **QUE** ce poste soit affiché à l'interne afin de permettre à tous de postuler selon les exigences requises **ET QUE** la dépense soit **PAYÉE** via le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	O				
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE			

GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

Rapport du responsable de la gestion du réseau routier – Le conseiller Alain Dumouchel

- Les projets suivent leur cheminement habituel.

18-05-074 Demande d'autorisation pour octroyer le mandat à la firme *Contactcité* pour l'offre d'accompagnement dans le cadre du programme PIQM-MADA pour le projet « Corridor actif »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se pourvoir d'une aide professionnelle afin de réaliser les projets adoptés par le Conseil municipal dans le cadre du programme PIQM-MADA pour le projet « Corridor actif » ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services professionnelle de la compagnie *Contactcité* ;

IL EST PROPOSÉ D'OCTROYER le mandat à la firme *Contactcité* afin qu'elle accompagne la Municipalité dans la réalisation des projets dans le cadre du programme PIQM-MADA pour le projet « Corridor actif » pour la somme de 6 000 \$ plus taxes, incluant les frais de déplacement **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	A	# 5 Daniel Racette	O				
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
# 3 Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE			

18-05-075 Demande d'autorisation pour octroyer un mandat à la firme *Tetra Tech* pour réaliser une étude de caractérisation environnementale de type Phase 1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté une résolution d'engagement municipal sur le transfert de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) n° 18-04-055, en avril dernier ;

CONSIDÉRANT QU'un élément de la programmation concerne le débitmètre ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est de plus en plus sévère en matière de normes environnementales ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les consultants *Contactité* et *Tetra Tech* sont d'avis qu'il est préférable de produire une étude de type Phase 1 préalablement à la réalisation de ce projet ;

IL EST PROPOSÉ D'OCTROYER le mandat à la firme *Tetra Tech* afin qu'elle accompagne la Municipalité dans la réalisation de l'étude de caractérisation environnementale de type Phase 1 au montant de 2 350 \$ plus taxes **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	A	# 5 Daniel Racette	O				
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
# 3 Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 Marc Gaudreau	G	Maire suppléant :		REJETE			

18-05-076 Demande à Hydro-Québec pour le branchement de luminaires, rue de la Rivière

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour le branchement de cinq (5) luminaires sur la rue de la Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assume les frais usuels pour ces branchements ;

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux dans le cadre de la TECQ a été déposé dans la résolution n° 18-04-055 ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la demande à Hydro-Québec, **ET QUE** la Municipalité paie les frais usuels.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	P				
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE			

18-05-077 Autorisation à la Direction générale pour aller en appel d'offre sur le site du SÉAO pour des travaux de pavage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit aller en appel d'offre afin de lancer un appel d'offres sur invitation pour des travaux de pavage de 5 mètres de large sur le rang St-Georges (700 m) ; sur la rue Cloutier (600 m) et le rang de l'Église (700 m) ; des travaux de pavage de 4 mètres de large sur la voie d'accès à l'usine (165 m) et du stationnement arrière de l'Hôtel de ville (31 m x 50 m) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit établir un mode d'attribution du contrat sur la base du plus bas soumissionnaire conforme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'une plus grande visibilité en inscrivant son Appel d'offre sur le site du SÉAO (Système Électronique d'Appel d'Offre du Gouvernement du Québec) ;

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux dans le cadre de la TECQ a été déposé dans la résolution n° 18-04-055 ;

II EST PROPOSÉ DE MANDATER la Direction générale pour aller en appel d'offre sur le site du SÉAO pour des travaux de pavage.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	O				
# 2 - Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE			

18-05-078 Autorisation à la Direction générale pour aller en appel d'offre sur le site du SÉAO pour des travaux de réfection de trottoirs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit aller en appel d'offre afin de lancer un appel d'offres sur invitation pour des travaux de réfection de trottoirs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit établir un mode d'attribution du contrat sur la base du plus bas soumissionnaire conforme ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'une plus grande visibilité en inscrivant son Appel d'offre sur le site du SÉAO (Système Électronique d'Appel d'Offre du Gouvernement du Québec) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été déposée dans le cadre du programme PIQM-MADA dans la résolution n° 17-05-069 ;

IL EST PROPOSÉ DE MANDATER la Direction générale pour aller en appel d'offre sur le site du SÉAO pour des travaux de réfection de trottoirs qui se dérouleront sur des sections identifiées du rang la Frenière (voir document ci-joint) et que le devis prévoit une option pour des travaux supplémentaires.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 - Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 - Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 - Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS

Rapport du responsable du comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère Annie Lussier

- Absente.

GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport du responsable de la gestion de L'aménagement du territoire – Le conseiller Marc Gaudreau

- Les auditions de la CPTAQ auront lieu en mai 2018.
- Les travaux du département de l'urbanisme se déroulent de manière habituelle.
- Le département collecte la liste des terrains à réparer pour donner suite au déneigement de l'hiver dernier.

18-05-079 Demande d'autorisation relative aux usages conditionnels pour effectuer du remblai sur le lot 3 992 782 de monsieur René Sédillot pour une mise en valeur de cette terre agricole

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur veut emprunter la montée du Moulin et la rue Principale pour se rendre sur le site ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie à remblayer est de 1,89 hectare seulement ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des dommages aux infrastructures pourrait s'avérer plus important que le rendement de la terre ;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte des lots situés dans les municipalités de Saint-Mathieu et Saint-Philippe, mais que les camions passeraient sur nos routes pour y accéder ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme a statué et recommande de rejeter la proposition par la résolution CCU-2018-001 ;

CONSIDÉRANT les nouveaux éléments apportés au Conseil ;

IL EST PROPOSÉ DE MANDATER les services concernés pour réexaminer cette question concernant la demande d'usages conditionnels de Monsieur Sédillot.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 - Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 - Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 - Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

18-05-080 Recommandation à la CPTAQ – Demande d'autorisation d'aliénation du lot 3 992 709 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel, monsieur Clément Poissant, a déposé une demande concernant l'aliénation des lots 2 713 171 et 2 711 776 (Saint-Philippe) et 3 992 709 (Saint-Édouard) ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel veut procéder à la vente du lot 3 992 709 du cadastre du Québec à la ferme J.N. Denault Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la ferme J.N. Deneault Inc. est propriétaire des lots 2 711 775 et 2 714 173 du cadastre du Québec qui sont contigus au lot 3 992 709 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux dispositions relatives aux affectations du sol du règlement sur le *Plan d'urbanisme numéro 205-258* et du *Schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville* ;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, l'avis que transmet la Ville à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la *Loi*, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande ;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pour impact que le changement du propriétaire ;

IL EST PROPOSÉ D'APPUYER la demande d'autorisation adressée à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* soumise par monsieur Clément Poissant ayant pour objet l'aliénation du lot 3 992 709 du cadastre du Québec **ET QUE** les actions requises et nécessaires soient portées afin de compléter ladite demande.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

18-05-081 Demande d'autorisation d'une demande de dérogation mineure déposée par monsieur Éric Girard pour l'emplacement du 92, rue de la Rivière afin de déroger à la hauteur maximale d'un garage détaché

CONSIDÉRANT QUE toutes les résidences sur la rue de la Rivière sont de deux (2) étages ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence située à l'arrière du 92, rue de la Rivière est de deux (2) étages ;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur de 6,5 mètres du bâtiment projeté est proportionnelle à celle du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE les voisins immédiats ne semblent pas s'opposer au projet ;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux des revêtements extérieurs et la forme du bâtiment s'harmoniseront avec ceux du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en urbanisme recommande favorablement la demande par la résolution CCU-2018-002 ;

IL EST PROPOSÉ D'OCTROYER une dérogation mineure pour l'habitation située au 92, rue de la Rivière afin de permettre un garage détaché d'une hauteur de 6,5 mètres alors que le paragraphe « c » de l'article 71 du *Règlement de zonage 2015-058* autorise une hauteur maximale de 5 mètres.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 - Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 - Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Rapport du responsable du comité de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information – La conseillère Annie Lussier

➤ Absente.

GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD

Rapport du responsable du comité de gestion du comité de l'école de Saint-Édouard – Le conseiller Gaétan Boulerice

➤ Rien de nouveau dans ce dossier, si ce n'est que la construction avance rapidement.

PÉRIODE DE QUESTIONS :



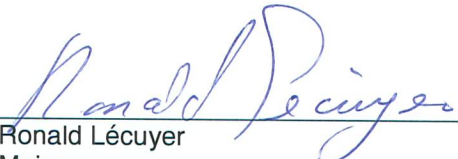
No de résolution
ou annotation


VARIA :

18-05-082 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 21 h 25.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
	A		O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			


Ronald Lécuyer
Maire


Carl Simard, B.Sc. Urb.
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim



No de résolution
ou annotation

